



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 17.10.2007
COM(2007) 598 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

**sur la préparation de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires
étrangères de Lisbonne (5 et 6 novembre 2007)**

**Le partenariat euro-méditerranéen : faire progresser la coopération régionale pour
soutenir la paix, le progrès et le dialogue interculturel**

[SEC(2007) 1309]

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

**sur la préparation de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires
étrangères de Lisbonne (5 et 6 novembre 2007)**

**Le partenariat euro-méditerranéen : faire progresser la coopération régionale pour
soutenir la paix, le progrès et le dialogue interculturel**

1. Malgré la persistance du conflit au Moyen-Orient, le partenariat euro-méditerranéen a évolué avec constance et connu des avancées considérables depuis 1995. Après près de douze ans, le processus de Barcelone est devenu un partenariat régional d'envergure. Des institutions et réseaux communs tels que la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre cultures, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, le FEMISE (réseau d'instituts de recherche économique) et l'EuroMeSCo (réseau d'instituts de politique étrangère) constituent les atouts importants d'un partenariat qui rassemble 37 pays comprenant plus de 700 millions de citoyens. Cela étant, dans le dialogue politique et de sécurité, les conflits régionaux demeurent un obstacle à des progrès globaux en matière de coopération multilatérale.
2. Lorsqu'elle sera établie, la zone de libre-échange euro-méditerranéenne sera l'une des plus grandes du monde. Le partenariat euro-méditerranéen est une caractéristique clé des relations extérieures de l'Union européenne avec ses pays voisins. Tous les partenaires méditerranéens considèrent le processus de Barcelone comme la pierre angulaire de leurs relations collectives avec l'UE. (L'annexe II résume certaines des réalisations les plus importantes du processus de Barcelone depuis ses débuts).
3. En novembre 2005, le sommet de Barcelone a réaffirmé les objectifs de la déclaration de Barcelone de 1995 et adopté un programme de travail quinquennal ainsi qu'un code de conduite pour lutter contre le terrorisme. En novembre 2006, lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Tampere, les partenaires euro-méditerranéens ont approuvé un document de conclusions communes et adopté un programme de travail pour 2007. Ces textes s'appuyaient largement sur les propositions présentées dans la communication de la Commission du 25 octobre 2006. L'objectif de la présente communication est de préparer la prochaine réunion ministérielle sous la présidence portugaise, de passer en revue les progrès accomplis depuis la mise en œuvre du programme de travail approuvé à Tampere et de présenter des propositions pour 2008.
4. La Commission se réjouit des initiatives prises récemment pour renforcer les relations avec nos partenaires méditerranéens. Les propositions concernant la création d'une union méditerranéenne ouvrent des perspectives pour mobiliser un regain de volonté politique en Europe et dans le sud de la Méditerranée en vue d'un partenariat plus fort entre l'Europe et le sud de la Méditerranée. La prochaine conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères constituera une excellente possibilité de débattre de la manière dont on pourra mettre en œuvre cette initiative et œuvrer en une synergie avec le partenariat euro-méditerranéen et la politique européenne de voisinage. Pour la Commission, il est essentiel que l'Union

européenne et les institutions européennes participent pleinement à cet effort collectif.

5. 2007 a été une année dynamique dans le partenariat euro-méditerranéen. Les travaux réalisés dans les trois chapitres de coopération (dialogue politique, coopération politique et dimension culturelle et humaine) ont été remarquables. À la conférence ministérielle de Tampere, les partenaires se sont mis d'accord sur 21 initiatives concrètes (voir annexe III) dont la plupart ont déjà été mises en œuvre ou seront réalisées avant la fin de 2007. Depuis l'adoption des conclusions de Tampere, le dialogue politique bilatéral mené dans le cadre de la politique européenne de voisinage a continué à œuvrer en faveur de la coopération régionale dans de nombreux domaines. L'annexe I résume les activités du partenariat depuis la dernière conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Tampere et les travaux réalisés dans les principaux domaines de la coopération euro-méditerranéenne.

PROPOSITIONS ET OBJECTIFS POUR 2008

6. 2008 sera une année importante pour la mise en œuvre des priorités définies au sommet de Barcelone. Des progrès substantiels sont attendus dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives adoptées au cours des années précédentes, en particulier la mise en œuvre de l'initiative 'Horizon 2020' sur la dépollution de la Méditerranée, ainsi que d'autres actions relevant du programme adopté à la réunion ministérielle sur le rôle des femmes dans la société. En 2008 encore, les partenaires euro-méditerranéens lanceront cinq initiatives majeures pour renforcer le partenariat et l'étendre à d'autres domaines. Ces initiatives sont les suivantes :
 - tenue d'une réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la culture;
 - tenue de la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'emploi et les affaires sociales;
 - première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le tourisme;
 - la réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la santé;
 - lancement d'un partenariat entre la Commission et les administrations nationales des pays méditerranéens afin d'encourager les détachements et l'échange de fonctionnaires et de stagiaires.
7. Outre ces initiatives, le partenariat poursuivra ses travaux dans d'autres domaines pertinents, tels que les suivants :
 - société de l'information, avec la tenue de la deuxième conférence des ministres euro-méditerranéens dans ce domaine,
 - tenue de la conférence annuelle FEMIP,
 - 4^e conférence euro-méditerranéenne des ministres ECOFIN,
 - réunions des ministres du commerce, et

- conférence sur la coopération industrielle,
- vers la fin de 2008 aura lieu la réunion des ministres des affaires étrangères.

Nouvelles initiatives

Renforcement de la Fondation Anna Lindh et promotion du dialogue interculturel

8. Un important événement en 2008 sera la réunion que tiendront les ministres euro-méditerranéens de la culture et du dialogue culturel pour permettre aux partenaires de fixer des orientations politiques des activités futures de la fondation. La Commission propose de donner une visibilité particulière à cette réunion au moyen d'événements organisés dans les pays partenaires euro-méditerranéens pour promouvoir le dialogue interculturel et la diversité et relever le profil de la Fondation Anna Lindh en tant que charnière entre les cultures, religions et croyances euro-méditerranéennes. La tenue d'une réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le dialogue culturel correspond aux objectifs de la décision du Parlement européen et du Conseil européen de désigner 2008 année européenne du dialogue interculturel (décision du 18 décembre 2006). En synergie avec cet événement, la Commission propose que les ministres réunis à Lisbonne déclarent 2008 année euro-méditerranéenne du dialogue interculturel.
9. La Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures a été officiellement inaugurée en avril 2005 à Alexandrie. Après une période initiale de travaux durant laquelle la Fondation s'est imposée comme l'institution euro-méditerranéenne commune dédiée au dialogue culturel, les partenaires consolideront l'institution en approuvant de nouveaux statuts et en nommant une nouvelle direction qui sera en place à partir d'avril 2008.
10. L'audiovisuel, le cinéma ainsi que la promotion de l'héritage culturel sont d'excellents instruments de dialogue interculturel entre les pays méditerranéens et l'Europe. Sur la base des résultats de programmes audiovisuels Euromed et avec l'aide d'experts européens et méditerranéens, une nouvelle stratégie visant à renforcer le secteur audiovisuel méditerranéen sera proposée à la réunion euro-méditerranéenne des ministres de la culture en 2008. De plus, un nouveau programme Héritage sera lancé, qui est centré sur l'appropriation de l'héritage culturel par la population locale ainsi que sur l'accès à la connaissance de l'héritage culturel.

Un nouveau partenariat pour le tourisme

11. Le tourisme est l'un des grands secteurs économiques de la Méditerranée. En 2005, plus de 50 millions d'arrivées de touristes ont été enregistrées dans les pays partenaires méditerranéens et, dans la plupart des pays, entre 50 et 80 % des arrivées étaient en provenance des États membres de l'UE. Les pays partenaires de l'UE et de la Méditerranée ont convenu de tenir une réunion ministérielle au Maroc en réponse à l'initiative du Maroc, du Portugal et de la Slovénie. La Commission soutient pleinement cette initiative.

Développement d'une approche plus systématique à la coopération dans le domaine de l'emploi

12. La création d'emplois et la modernisation des marchés du travail figurent parmi les défis les plus pressants des pays partenaires euro-méditerranéens. Malgré des différences nationales considérables, tous les partenaires ont besoin de s'adapter à la mondialisation et à un environnement économique en évolution rapide. À leur réunion de Tampere, les ministres des affaires étrangères Euromed ont "salué la proposition de tenir, en 2007, un atelier Euromed sur la politique de l'emploi et sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi et à créer des possibilités d'emplois décents". Cet atelier "ouvrira la voie à la tenue d'une conférence ministérielle Euromed sur l'emploi en 2008" et rassemblera des représentants des gouvernements, des partenaires sociaux et des organisations internationales.
13. L'atelier préparatoire à la conférence ministérielle Euromed sur l'emploi vise à contribuer à ce qui suit : (a) mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les marchés du travail et les politiques de l'emploi dans le contexte de la mondialisation et des changements démographiques, et (b) tirer parti des perspectives qu'offre l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les 37 partenaires. La conférence ministérielle sur l'emploi, qui doit se tenir durant le deuxième semestre de 2008, doit envisager des initiatives et propositions concrètes pour promouvoir la création d'emplois, la modernisation des marchés du travail et un travail décent. La dimension d'égalité des hommes et des femmes dans les politiques de l'emploi doit être une priorité thématique horizontale de la conférence ministérielle et de son atelier préparatoire. L'objectif consisterait à développer la dimension sociale du partenariat euro-méditerranéen par une approche plus systématique à la coopération, conformément aux objectifs du sommet de Barcelone. Les partenaires sociaux de la région euro-méditerranéenne doivent participer à la préparation de la conférence, éventuellement par un séminaire sur l'emploi économique et les changements économiques au printemps 2008.

Vers un renforcement de la coopération dans les domaines de la santé

14. Les conclusions de la conférence des ministres des affaires étrangères Euromed ont invité les autorités compétentes à tenir un atelier Euromed en 2007 sur la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles. Cet atelier débouchera sur une réunion des hauts fonctionnaires en tant qu'étape préparatoire supplémentaire en vue d'une conférence des ministres Euromed de la santé.

Améliorer les mesures de renforcement du partenariat

15. Dans un document qui vise à améliorer les méthodes de travail du partenariat Euromed, les partenaires Euromed envisagent la possibilité d'inviter des fonctionnaires détachés de partenaires Med pour soutenir les travaux du Secrétariat du Conseil. La Commission européenne détient une longue expérience dans l'échange de fonctionnaires avec les États membres et d'autres institutions. Les fonctionnaires nationaux détachés des États membres de l'UE apportent une contribution positive au savoir-faire des ressources humaines de la Commission. En tant que mesure complémentaire de renforcement du partenariat, la Commission propose d'établir un partenariat entre la Commission et les administrations des pays

partenaires méditerranéens pour l'échange d'expériences professionnelles. Cette proposition de la Commission comporterait des détachements et échanges de fonctionnaires et de stagiaires.

POURSUITE ET CONSOLIDATION DES DOMAINES DE TRAVAIL EXISTANTS

Dialogue politique et de sécurité

16. La Commission soutient ardemment le dialogue politique au niveau régional Euromed. Le partenariat euro-méditerranéen est la seule instance dans laquelle tous les partenaires méditerranéens échangent leurs vues et s'engagent dans un dialogue constructif malgré la persistance du conflit au Moyen-Orient et dans d'autres parties de la région. Le dialogue politique fait maintenant régulièrement partie des points discutés aux réunions des hauts fonctionnaires Euromed. La Commission salue la proposition faite en ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail, qui prévoit que, chaque fois que nécessaire, les hauts fonctionnaires agiront en tant que mécanisme de réponse rapide pour proposer la tenue de conférences des ministres des affaires étrangères ad hoc en réponse aux développements dans la région. Pour sa part, le Conseil a décidé de proposer aux partenaires méditerranéens (PEV) la possibilité de s'aligner, au cas par cas, sur les déclarations et positions de l'UE dans le domaine de la PESC.
17. La Commission est convaincue que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) est un atout majeur dans le partenariat. L'APEM permet aux représentants politiques de débattre de leurs points de vue sur la situation régionale, l'évolution du processus de Barcelone et les perspectives de la politique européenne de voisinage en ce qui concerne la Méditerranée. La Commission accordera son plein soutien à la Grèce à l'occasion de la prochaine présidence de l'APEM en vue d'une assemblée fructueuse en 2008. Elle soutiendra aussi les travaux des comités APEM dans les préparatifs de l'Assemblée parlementaire Euromed de 2008.
18. La Commission est convaincue que les débats utiles sur la question des élections aux réunions des hauts fonctionnaires Euromed en 2007 peuvent être poursuivis au niveau des experts. L'organisation d'un séminaire au niveau des experts permettra aux partenaires de s'engager dans un échange de vues plus technique afin d'envisager une coopération pratique dans ce domaine entre les partenaires qui le souhaitent.

Code de conduite dans la lutte contre le terrorisme

19. La Commission estime qu'il est absolument capital de poursuivre l'approfondissement des mesures pratiques afin de mettre en œuvre le code de conduite approuvé conjointement pour lutter contre le terrorisme. Elle propose dès lors de concentrer les efforts de 2008 sur les problèmes techniques, tels que le renforcement de la coopération internationale dans les domaines pénaux et l'amélioration des mesures de sécurité maritime, notamment des unités de transport de cargaison. Elle propose d'organiser un atelier régional Euromed sur chacune de ces questions avec la participation des organes, agences et experts internationaux compétents.

Vers un système euro-méditerranéen de protection civile

20. La vulnérabilité croissante par rapport aux catastrophes naturelles et d'origine humaine dans de nombreuses parties de la Méditerranée confirme la nécessité de mettre en place des mesures renforcées de sûreté et de sécurité au bénéfice des citoyens. Ces dernières années, la Commission a financé le projet pilote EUROMED (1998-2003) et le programme intermédiaire EUROMED pour le développement d'un système Euromed de réduction, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et d'origine humaine (2005-2008) afin de renforcer et d'étoffer les capacités des organismes de protection civile dans les pays partenaires méditerranéens. La Commission continuera à soutenir cette initiative hautement pertinente avec une nouvelle phase (2008-2010, programme EUROMED de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes naturelles et d'origine humaine) qui devrait bénéficier d'une meilleure approche stratégique ainsi que des recommandations présentées dans l'évaluation à mi-parcours du programme intermédiaire.

Travaux en cours dans les services et le commerce des produits agricoles

21. Les négociations relatives aux services et au droit d'établissement ont bénéficié de l'intérêt et de l'engagement exprimés par la plupart des partenaires de négociation. Après la réunion de Lisbonne des ministres du commerce le 22 octobre où les débats au niveau régional doivent être finalisés, la Commission lancera des négociations bilatérales avec un certain nombre de partenaires méditerranéens qui le souhaitent. Ces négociations sur les services bilatéraux et les investissements débiteront au début de 2008 et s'achèveront selon un calendrier qui devrait déboucher sur une libéralisation substantielle des services et du droit d'établissement d'ici à 2010.

Les négociations sur la libéralisation du commerce des produits agricoles, des produits agricoles transformés et de la pêche progressent en ce qui concerne l'Égypte, Israël et le Maroc. La Tunisie s'est engagée à ouvrir des négociations avant la fin de 2007. Les négociations ont été achevées entre la Commission et la Jordanie en 2005 et ont donné lieu à un niveau élevé de libéralisation mutuelle. Les discussions se tiennent aussi sur des accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle et de protection des appellations géographiques pour les produits agricoles.

Pêche

22. La coopération entre la Communauté et les partenaires méditerranéens pour la gestion durable des ressources de la pêche dans la Méditerranée sera intensifiée, en particulier au sein des instances régionales en cause (Commission générale des pêches pour la Méditerranée et Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique), conformément à la déclaration de la conférence pour le développement durable des pêches en Méditerranée qui a eu lieu à Venise (novembre 2003).

Politique maritime

23. La Commission européenne a adopté la communication sur une politique maritime intégrée pour l'Union européenne le 10 octobre 2007. Dans ce contexte, la Commission désigne la Méditerranée comme une région clé en ce qui concerne la

coopération en matière de gestion des ressources et de gouvernance maritime en raison de la responsabilité commune des mers que l'Europe partage avec ses voisins les plus proches. La politique européenne de voisinage prévoit un cadre permettant de promouvoir efficacement cette coopération pour assurer la cohérence entre l'action de l'UE sur le plan interne et l'action menée par nos voisins. Les domaines prioritaires doivent faire l'objet d'un examen avec nos partenaires méditerranéens et la Commission tentera de lancer ce dialogue au niveau ministériel (cf. section 6).

Énergie et transport

24. Les conclusions de la conférence ministérielle de Marrakech ainsi que la communication sur les "lignes directrices concernant les transports dans l'Europe élargie" reconnaissent que l'établissement d'un système de transport intégré, sûr et efficace dans la région méditerranéenne est essentiel pour le développement de la stabilité de la région et l'accroissement des échanges interrégionaux. Pour faire avancer la mise en œuvre d'un tel système, il est proposé d'organiser une conférence de haut niveau (fin 2007 ou début 2008) sur les transports qui sera centrée sur deux questions essentielles : la présentation du plan d'action pour les transports régionaux et les mesures en vue de la mise en œuvre de ses actions et de l'extension du réseau transeuropéen de transport dans la région méditerranéenne.
25. Le groupe d'experts créé au sein du forum Énergie Euromed se réunira à Bruxelles le 16 octobre 2007 pour débattre du programme d'action prioritaire pour la coopération énergétique euro-méditerranéenne au cours de la période à venir. Une réunion des ministres de l'énergie Euromed aura lieu à la fin de 2007 ou au début de 2008 pour adopter ce programme prioritaire.

Horizon 2020

26. Le projet projet Horizon 2020 concernant la dépollution de la Méditerranée continuera à mettre en œuvre les mesures approuvées dans le cadre du calendrier des actions approuvées à la troisième réunion euro-méditerranéenne des ministres de l'environnement du Caire et présentées à la première réunion du comité directeur en juin 2007. L'Agence européenne pour l'environnement assurera la coordination avec les partenaires en cause afin d'élaborer un système d'indicateurs cohérent et un cadre pour des analyses régulières fondées sur les indicateurs, notamment un "tableau de bord" pour comparer et mesurer les progrès. Un suivi approprié des travaux de la BEI sera organisé pour recenser les projets d'importance régionale susceptibles de bénéficier d'un concours financier.
27. Durant la présidence française de l'Union européenne en 2008, une réunion des ministres euro-méditerranéens doit se tenir sur la question de l'eau. Cette conférence aura lieu près de dix ans après la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau, qui s'était tenue à Turin en 1999, et cinq après le lancement du volet méditerranéen de l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau. Cette conférence est appelée à traiter des grandes questions politiques liées à la gestion des ressources en eau, à leur protection et services.

Coopération industrielle

28. La prochaine réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la coopération industrielle est prévue pour octobre 2008. Elle fera le bilan des progrès accomplis à ce jour et définira un programme de travail pour la coopération industrielle en 2009-2010.
29. En ce qui concerne les politiques relatives à la société de l'information, il est prévu de les axer sur la promotion d'une économie numérique ouverte et compétitive grâce à un environnement réglementaire pour les communications électroniques qui soit propice à l'innovation, aux investissements et à la concurrence. Le schéma de coopération comprendrait le développement de services en ligne, afin d'améliorer l'inclusion sociale, les services publics tels que l'éducation, la santé, les transports et la qualité de vie. En outre, la participation des pays méditerranéens au volet TIC du 7^e programme-cadre s'enrichirait grâce à des projets d'intérêt commun. Récemment, deux projets centrés sur la cartographie de l'excellence TIC dans les pays partenaires méditerranéens ont été lancés (MED-IST et MAP-IT). Il est aussi prévu que EUMEDCONNECT, un des projets EUMEDIS, puisse être prolongé dans un proche avenir. EUROMEDCONNECT a assuré la liaison des réseaux de recherche dans la région méditerranéenne et permis de servir d'infrastructure de recherche pour des projets communs relatifs à la société de l'information des États membres de l'UE et des pays méditerranéens. Toutes ces initiatives seront examinées lors de la deuxième conférence ministérielle Euromed sur la société de l'information organisée en Égypte durant le premier semestre 2008.

Travaux en cours en matière de coopération statistique

30. Des statistiques fiables sont un important facteur dans le processus décisionnel ; l'assistance technique aux services statistiques dans les pays partenaires méditerranéens est fournie grâce au programme MEDSTAT II. Celui-ci est centré sur l'amélioration des statistiques dans un certain nombre de domaines-clés : agriculture, énergie, environnement, commerce extérieur, immigration, comptes nationaux, aspects sociaux (en particulier l'emploi), tourisme et transports, ainsi que la formation générale en statistiques. Ce programme s'étend jusqu'à la fin de 2008. En 2008, il conviendra d'examiner les mécanismes disponibles pour permettre la poursuite du soutien au développement de capacités statistiques dans les pays après cette date, en particulier dans les domaines qui ne sont pas traités à ce jour, par exemple les services et la santé.

Immigration

31. Le 19 novembre 2007, les partenaires Euromed se rencontreront pour la première fois au niveau ministériel pour avoir un débat global, intégré et équilibré sur les questions liées à l'immigration. Cette réunion ministérielle Euromed sur l'immigration permettra de mettre en avant la valeur ajoutée du cadre de coopération régionale tout en soulignant le besoin de tous les pays partenaires de poursuivre les progrès afin d'atteindre l'objectif stratégique de l'optimisation des avantages sociaux et économiques de l'immigration pour les pays d'origine, de transit et de destination. De nouvelles initiatives de l'UE visant à faciliter la gestion de l'immigration autorisée pourraient être hautement intéressantes pour les pays partenaires, par exemple en ce

qui concerne l'accent mis sur l'immigration circulaire ou le concept des partenariats de mobilité.

Vers une zone euro-méditerranéenne d'enseignement supérieur et de recherche

32. Pour faire avancer les objectifs de la conférence ministérielle du Caire de 2007 sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, les travaux du comité de suivi pour la coopération euro-méditerranéenne en matière de RDT (MOCO) seront assortis de la création d'un groupe d'experts chargés de traiter de l'enseignement supérieur. La Commission estime que les questions les plus cruciales dont le groupe d'experts doit se saisir sont l'introduction et la mise en œuvre des réformes structurelles dans les pays partenaires de la Méditerranée structurés autour des trois grands domaines recensés au niveau de l'UE, à savoir les modifications des programmes d'études, notamment celles prévues par le processus de Bologne, la bonne gouvernance et le financement. Le groupe d'experts fera rapport au comité Euromed, au plus tard durant le deuxième semestre de 2008. La Commission propose que le premier exercice de rapport soit centré en particulier sur la contribution à l'objectif général de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur Euromed par rapport au processus de Bologne et au système ECTS.

Le MOCO participera aux activités du projet INCO-NET qui doivent avoir lieu en 2008 (et auxquelles tous les membres du MOC participent). Les activités de type INCO-NET joueront un rôle déterminant dans l'approfondissement des priorités communes et régionales, l'intensification de la prise de conscience, le renforcement des capacités et le fonctionnement du MOCO.

Le plan d'action sur le rôle des femmes dans la société

33. Il est prévu que le comité euro-méditerranéen convoque une réunion ad hoc Euromed au niveau des experts de haut niveau pour faire le bilan de la mise en œuvre des mesures convenues à la réunion ministérielle d'Istanbul sur le rôle des femmes dans la société dans les trois domaines de travail identifiés : les droits politiques et civils des femmes; les droits sociaux et économiques des femmes et le développement durable; les droits des femmes dans la sphère culturelle et le rôle des communications et les médias.

Euromed et l'initiative Media

34. Différentes activités dans le secteur des médias (formation de jeunes journalistes, programmes télévision et radio dans les langues locales, suppléments de presse, enquêtes d'opinion, etc.) contribueront à améliorer la visibilité du partenariat Euromed dans la région méditerranéenne tout en contribuant à la compréhension mutuelle des peuples des deux bords de la Méditerranée grâce au programme d'information et de communication.
35. Euromed et la Task Force Media se réuniront à nouveau pour explorer les moyens de consolider le poids et le rôle des médias dans le partenariat. Ils donneront également des conseils sur les propositions pratiques permettant de traiter les différents problèmes soulevés lors des conférences et séminaires sur les médias. Il y aura un suivi à la conférence de Dublin sur les 'reportages sur le terrorisme', et une grande conférence régionale se tiendra sur le développement régional des médias.